

PUBLICITÉ ÉTATIQUE

FIN DE L'INJUSTICE ?

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6773 - MERCREDI 26 AOÛT 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

ÉDUCATION

Oudjaout s'engage au respect du protocole sanitaire

Page 4

SUR DÉCISION DE TEBBOUNE

LA CONSTITUTION À L'ÉPREUVE DES URNES LE 1er NOVEMBRE



Les Algériens se prononceront par référendum le 1er novembre 2020 sur la révision de la Constitution, prônée par le président de la République Abdelmadjid Tebboune. C'est la première fois que la date du 1er Novembre est choisie pour un rendez-vous électoral. Un choix en somme qui a reçu la caution des parties consultées par la présidence.

Page 3

COVID-19 EN ALGÉRIE

370 nouveaux cas, 218 guérisons et 10 décès en 24 heures

Page 2

EFFETS DU CORONAVIRUS

Une baisse historique de trafic de cannabis

Page 5

INFLATION

Le taux annuel à 2,2% à fin juillet

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

«La production locale va réduire de 400 millions de dollars les importations»

LE MINISTRE de l'industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, a souligné hier, la nécessité de développer la production locale de médicaments afin de couvrir sur le court terme, les besoins du pays en la matière et réduire d'environ 400 millions de dollars la facture d'importation.

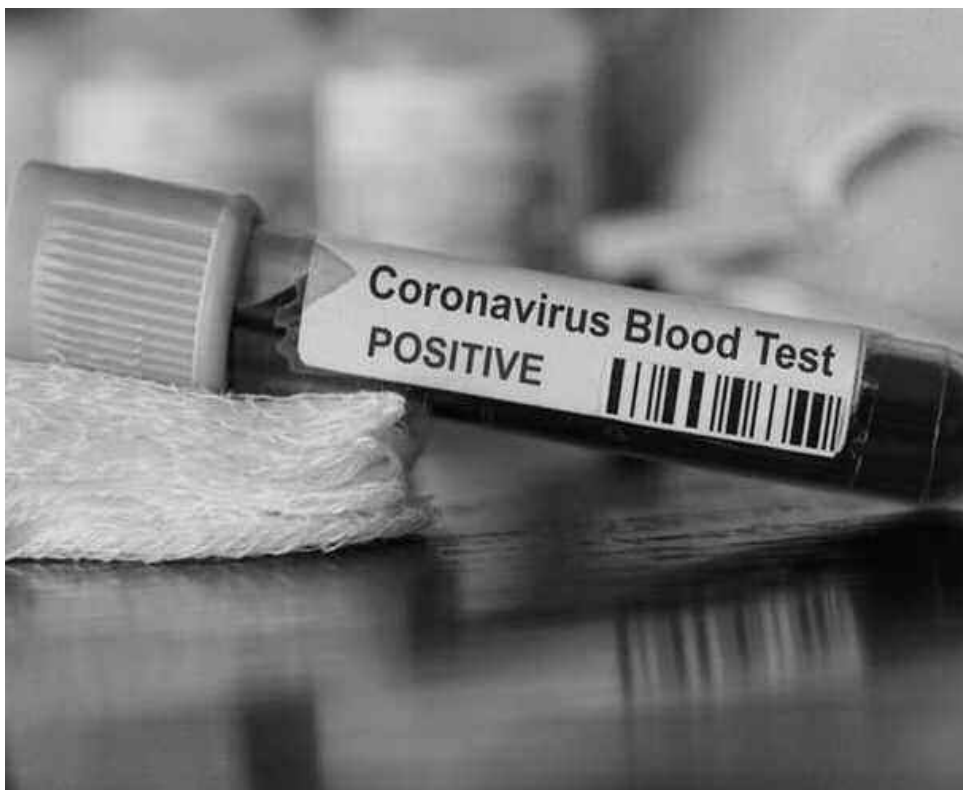
« Nous avons une volonté de développer la production locale, à travers notamment, l'accompagnement des industriels locaux, en levant les différentes contraintes qui entravent la réalisation de leur projets. C'est ce qui contribuera à réduire d'environ 400 millions de dollars la facture d'importation», a précisé Benbahmed, lors de son passage sur les ondes de la chaine 3 de la radio nationale. Selon le ministre le plan de relance de la filière des produits de soins lui permettra de renforcer notablement sa production et de s'ouvrir progressivement vers les marchés à l'étranger. Il a, dans ce cadre, indiqué que son département compte sur les producteurs locaux tout en espérant exporter environ 5 milliards de dollars de médicaments. Le Dr. Benbahmed explique que le Plan d'urgence adopté en faveur de cette branche d'activité va notamment permettre de lever les nombreux obstacles dont elle a été l'objet, de longues années. « ces obstacles ont été créés par des oligarque, avec comme résultat les blocages de productions de dizaines d'd'entreprises », s'est-il indigné. Ce dernier impute également cette situation aux multiples entraves d'ordre bureaucratique et à de personnes étrangères à la production pharmaceutique, « la Issaba, précise-t-il, qui a bloqué l'Algérie de 2017 à 2020, » qui, ajoute-t-il ont tout tenté pour freiner cette filière. À propos de l'Agence nationale du médicament, créée en 2012 et dotée d'un siège et d'un budget, celui-ci constate qu'elle n'a aucune existence « de fait », parce qu'explique-t-il, elle n'a, à ce jour, pas été dotée de textes réglementaires ni de moyens propres à lui permettre d'assumer ses missions de régulation. Aujourd'hui, constate l'intervenant, « il y a des centaines et des centaines de dossiers » qui parviennent à cette agence pour être enregistrés, mais qui, faute de moyens, n'est pas à même de les prendre en charge. Le Dr Banbahmed a révélé, par ailleurs aussi que dès le mois prochain, certains médicaments dont les Algériens ont besoin, seront fabriqués, notamment ceux utilisés pour traiter la Covid-19. « Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est le regard des fabricants de produits pharmaceutiques et la tentative de résoudre les problèmes et d'aller de l'avant». A-t-il ajouté. Dans le même contexte, il a affirmé que «l'Algérie a des projets de production de médicaments contre le diabète, de médicaments anticancéreux et de certains médicaments thérapeutiques».

Lynda Louifi

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

370 nouveaux cas, 218 guérisons et 10 décès en 24 heures

L'Algérie a enregistré hier 370 nouveaux cas confirmés de coronavirus, 218 guérisons et dix décès durant les dernières 24 heures. Six wilayas ont enregistré plus de 20 nouvelles contaminations à la Covid-19 durant la même période, à leur tête la wilaya d'Alger avec 77 cas.



«370 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 218 guérisons et dix décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas de contamination à 42.228, des guérisons à 29.587 et celui des décès à 1.456», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à 96 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent moins de un cas pour 100.000 habitants.

Six wilayas ont enregistré, durant la même période, plus de 20 nouvelles contaminations à la Covid-19, à savoir, Alger (77 cas), Blida (40 cas), Annaba (30 cas), Boumerdes (24 cas), Oran (23 cas) et Tizi-Ouzou (20 cas).

Les wilayas d'Alger (4.423 cas), Oran (3.368 cas), Blida (3. 151 cas), Sétif (2.875 cas) et Constantine (1.442 cas) représentent à elles seules 37 % des cas de contamination et 27% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que 23 wilayas n'ont connu aucun cas au coronavirus et 12 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 13 wilayas ont enregistré plus de dix cas. .

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourrar a fait état d'une légère baisse, avec 31 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (37 cas la veille).

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.

Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

A l'échelle mondiale, le bilan du coronavirus ne cesse de s'alourdir avec 23.901.233 de cas confirmés dont 16.439.701 sont considérés aujourd'hui comme guéris et plus de 819.131 décès.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Sur la journée de lundi, 4.252 nouveaux décès et 222.172 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont l'Inde avec 848 nouveaux morts, le Brésil (565) et les Etats-Unis (450).

Les Etats-Unis demeurent le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 177.284 décès pour 5.741.088 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 2.020.774 personnes ont été déclarées guéries.

Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 115.309 morts pour 3.622.861 cas, le Mexique avec 60.800 morts (563.705 cas), l'Inde avec 58.390 morts (3.167.323 cas), et le Royaume-Uni avec 41.433 morts (326.614 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 86 décès pour 100.000 habitants, suivi par le Pérou (84), l'Espagne (62), le Royaume-Uni (61), et l'Italie (59).

La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 84.981 cas (14 nouveaux cas enregistrés hier), dont 4.634 décès et 79.961 guérisons.

L'Amérique Latine et les Caraïbes totalisaient hier 261.078 décès pour 6.782.464 cas, l'Europe 213.414 décès (3.761.932 cas), les Etats-Unis et le Canada 186.398 décès (5.866.206 cas), l'Asie 89.480 décès (4.631.874 cas), le Moyen-Orient 34.812 décès (1.423.053 cas), l'Afrique 27.990 décès (1.196.539 cas), et l'Océanie 561 décès (27.800 cas).

Mohamed Mecelti

ABDERRAHMANE BENBOUZID :

«Les pouvoirs publics engagés à veiller à la sécurité sanitaire du citoyen»

LE MINISTRE de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Pr Abderrahmane Benbouzid, a réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics à veiller à la sécurité sanitaire du citoyen en adoptant une approche économique visant à promouvoir le secteur. Dans un communiqué ayant sanctionné une rencontre avec des opérateurs économiques, le ministre a affirmé «la volonté et la disposition du ministère à un engagement ferme et total à travers une approche économique conformément à la volonté du gouvernement à promouvoir le secteur de la santé, auquel il accorde une grande attention, car il s'agit d'un secteur sensible et stratégique qui reflète les aspirations des citoyens en matière de traitement et de sécurité sanitaire en Algérie». Cette rencontre, note-t-on de même source, intervient dans le cadre des efforts de l'Etat pour encourager le système national de santé. Elle intervient aussi au titre du programme de rencontres entamé lundi par le ministre avec des opérateurs économiques, qui a reçu, au siège du ministère, le Directeur Général de Sanofi-Algérie, M. Raafat Henein, le Président Directeur Général des laboratoires «Beker», M. Rachid Kerrar, le Président Directeur Général des laboratoires «Frater-Razes», M. Abdelhamid Cherfaoui, et le Directeur de l'entreprise «Cellular Plast», M. Khali Sofiane.Au cours de ces rencontres, les partenaires économiques ont exprimé «leur gratitude pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et mis en avant les activités de leurs entreprises», selon les termes du communiqué, rendu public mardi. Après avoir écouté la présentation des dirigeants de ces entreprises, le ministre de la Santé a «souligné la nécessité d'ouvrir la voie aux partenaires économiques par la levée de toutes les barrières administratives et bureaucratiques, par une approche qui réponde aux besoins des citoyens en matière de disponibilité régulière en médicaments sûrs et efficaces d'une part, et le développement d'instruments juridiques et économiques, d'autre part», précise encore le communiqué, signalant que «cela sera possible grâce à la conjugaison des efforts, à l'écoute et à la concertation à propos des propositions et des problématiques soulevées par tous les acteurs concernés».

M. D.

SUR DÉCISION DE TEBBOUNE

La constitution à l'épreuve des urnes le 1er novembre

Les Algériens se prononceront par référendum le 1er novembre 2020 sur la révision constitutionnelle, prônée par le président de la République Abdelmadjid Tebboune. C'est la première fois que la date du 1er Novembre est choisie pour un rendez-vous électoral.



A la lumière des consultations du président de la République avec les parties concernées, il a été décidé, de fixer la date du 1er novembre 2020 pour la tenue du référendum sur le projet de révision de la Constitution. Un choix en somme qui a reçu la caution des parties consultées par la présidence. M. Tebboune, qui a promis que la Constitution amendée «garantira la séparation des pouvoirs», «renforcera la lutte contre la corruption et protégera la liberté de manifester», avait désigné, en janvier, une commission d'experts chargée de formuler des propositions pour réviser la loi fondamentale.

Cette commission a remis ses travaux fin mars mais la première mouture des propositions n'a été rendue publique que début mai en raison de l'épidémie de nouveau coronavirus.

L'avant-projet comporte 73 recommandations réparties en six grands axes, dont «le renforcement de la séparation des pouvoirs», qui concerne les prérogatives du président, du chef du gouvernement et du Parlement, mais aussi le pouvoir judiciaire et la lutte contre la corruption.

Les partis politiques, les syndicats et des représentants de la société civile ont ensuite reçu le document pour consultations. Le président de la République a également reçu plusieurs figures politiques afin de recueillir leur avis en vue d'une «Constitution consensuelle».

Le referendum se déroulera conformément aux dispositions prévues dans la Constitution et la Loi organique de 2016 relative au régime électoral.

L'article 8 de la Constitution stipule que «le pouvoir constituant appartient au peuple». Il énonce que «le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne. Le peuple l'exerce aussi par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants élus. Le président de la République peut directement recourir à l'expression de la volonté du peuple».

L'article 91.34 fait aussi référence aux pouvoirs et prérogatives que confèrent les dispositions de la Constitution au président de la République, citant dans son alinéa 8 que le Président «peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum».

Dans l'article 208 de la Constitution, il est mentionné que «la révision constitutionnelle est décidée à l'initiative du président de la République. Elle est votée en termes identiques par l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation dans les mêmes conditions qu'un texte législatif».

Il énonce que la révision constitutionnelle est «soumise par référendum à l'approbation du peuple dans les cinquante (50) jours qui suivent son adoption», notant aussi que cette «révision constitutionnelle, approuvée par le peuple, est promulguée par le président de la République».

L'article 209 de la Constitution prévoit en outre le cas de figure de rejet du référendum par le peuple et stipule à cet effet : «La loi portant projet de révision constitutionnelle repoussée par le peuple, devient caduque. Elle ne peut être à nouveau soumise au peuple durant la même législature».

Sur le plan pratique et technique, la Loi organique de 2016 relative au régime électorale apporte des détails sur le déroulement du référendum, notamment dans ses articles 149, 150 et 151. En ce sens, l'article 149 de cette Loi stipule : «Les électeurs sont convoqués par décret présidentiel quarante-cinq (45) jours avant la date du référendum. Le texte soumis au référendum est annexé au décret présidentiel prévu à l'alinéa ci-dessus».

Pour rappel, le président de la République avait appelé, lors de la rencontre gouvernement-walis du 12 août dernier, les membres du gouvernement et les walis à se préparer à l'étape du référendum sur l'avant-projet de révision de la Constitution.

Pour le président de la République, le changement revendiqué par le Hirak populaire est certes un changement pacifique, mais radical qui passe par la Constitution, le socle de l'Etat.

«Le changement ne doit pas s'opérer au sein des bureaux, mais doit émaner du peuple qui aura le dernier mot et toute la liberté, de valider ou de refuser la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution», a souligné M. Tebboune.

Le 1er novembre, jour anniversaire du début de la Guerre de libération nationale, M. Tebboune inaugurera par ailleurs la Grande Mosquée d'Alger, la troisième plus vaste du monde.

Mohamed Mecelti

PUBLICITÉ ÉTATIQUE

Fin de l'injustice ?

L'ACCÈS des journaux à la publicité étatique obéit désormais à 15 critères dits «transitoires» définis dans le cadre d'un nouveau partenariat visant à instaurer une équité dans le secteur longtemps marqué par le copinage, le parti pris et la rapine.

Cette relation se traduira par la signature de nouvelles conventions dans lesquelles seront fixées les modalités de gestion de la relation entre journaux nationaux et l'Entreprises nationale de Communication, d'édition et de Publicité(ANEP), censées prendre effet à partir du 1e janvier 2021. Il s'agit, pour l'ANEP d'instaurer une justice qui tient compte, entre autres, de l'ancienneté des journaux, de leur promotion sociale des travailleurs, leur apport économique et du respect du principe du service public et de l'éthique.

Ces critères ont été dévoilés dans des encarts publicitaires de l'agence diffusés dans les colonnes des journaux.

Ainsi toute publication devrait être détentrice d'un registre de commerce et agréée par le ministère de la Communication. La présentation d'une déclaration d'existence et les attestations indiquant l'identification fiscale et statistique (NIF et NIS) de l'entreprise médiatique, est également l'un des critères à remplir, sans omettre la publication des comptes sociaux annuels sur deux journaux dans les deux langues arabe et français.

Quant à la situation vis-à-vis de la Cnas, l'employeur devrait se conformer aux obligations des assujettis en matière de sécurité sociale. De même, chaque édition du journal devrait mentionner le nombre des exemplaires tirés de l'édition précédente tout en précisant la nature du journal s'il est local régional ou national. Cela impliquera la condition que l'édition ne doit pas appartenir à une quelconque organisation partisane un parti ou associative.

L'on limite dans la nouvelle batterie des critères le nombre des publications de la même catégorie éditées et contrôlées par la même personne morale à une seule. «une même personne morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger qu'une seule publication périodique d'information générale de même périodicité éditée en Algérie», lit-on dans le document rendu public par l'ANEP.

Afin de faire barrage à toute pratique prédatrice et à la corruption, l'ANEP note que la poursuite du directeur de la publication pour corruption pourrait engendrer la suspension de la pub et ce pour le même motif mentionné dans l'article n°9 de code pénal.

Les nouvelles conditions interdisent le recours aux prête-noms et exige à ce que la propriété de l'agrément soit «personnelle et individuelle». L'on exige dans ce sens que le directeur de publication doit avoir pas moins de 10 ans d'ancienneté pour un quotidien ou un hebdomadaire et 5 ans pour les périodiques.

Sur le plan éthique et déontologique, l'Anep met l'accent sur le respect de l'éthique le qualifiant de «référentiel» lors de l'attribution de la publicité. Ainsi, le journal ne doit pas faire objet d'une condamnation infâmante et le journaliste est tenu «de veiller au strict respect de l'éthique et de la déontologie et que toute violation des règles d'éthique et de déontologie de la profession de journalisme exposent leur auteurs à des sanctions ordonnées par le conseil supérieur de l'éthique », rappelle le document.

Quant au taux de la publicité attribué, il ne doit pas dépasser le tiers (1/3), du nombre des pages de chaque journal. En plus de ces quinze critères, l'Anep a établi trois paliers «distincts et progressifs» dans la conception de la nouvelle grille tarifaire, prenant en considération le nombre d'années d'existence de chaque publication.

De ce fait, l'on procédera à une actualisation des conventions d'attribution de publicité devant tenir en compte l'ensemble des nouveaux critères «transitoires», ainsi que la nouvelle tarification. Ces conventions devront prendre effet à partir du 1e janvier 2021 et d'une durée limitée à trois ans. Elles peuvent être renouvelées ou résiliées sans préavis, comme elles pourraient faire objet d'une modification ou révision pendant la durée de leur validité. Pour rappel, le ministre de la Communication M. Amar Belhimer a annoncé, lors de cette rencontre initiée par l'Anep, que cette dernière a procédé à l'apurement des créances publicitaires des journaux, rappelant la situation «exceptionnelle» que traverse la presse nationale. De son côté, M Ouanoughi a souligné que l'assainissement du secteur de la publicité et le changement du mode de gestion viseront à «donner un nouveau visage» à cette entreprise, afin qu'elle puisse accomplir sa mission dans le respect de la réglementation et le partage équitable de cette aide étatique indirecte au profit de la presse écrite imprimée. Suite à ces critères, nombreux sont ceux qui souhaitent que ces nouveaux critères vont mettre fin à l'injustice qui a caractérisées des années durant la distribution de la publicité sur la base d'interventions occultes ou d' «arbitrage», un terme longtemps entendu dans le milieu de la presse qui signifiait que l'octroi de la pub obéissait à des injonctions de caciques du pouvoir.

Aziza Mehdid



PÊCHE ET AQUACULTURE

La CAPA et la CNMA signent une convention de partenariat

LA CHAMBRE algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA) et la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) ont signé, avant-hier à Alger, une convention d'assurance et de partenariat permettant l'accompagnement des professionnels du secteur avec des produits d'assurance conformément aux spécificités de leur activité.
Signée en présence du ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi et du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani , cette convention est à même de garantir la protection des professionnels des dangers, les indemniser pour toute nuisance subie pendant l'exercice de leur activité, en assurant l'accompagnement technique et l'orientation durant leur parcours professionnel.
Cette convention permet aux professionnels de bénéficier d'une assurance adaptée selon leurs besoins dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et offre un accompagnement aux artisans dans le domaine à travers des produits et des contrats adaptés aux besoins de cette catégorie ainsi que ses revenus.
Le ministre de l'Agriculture qui présidait la cérémonie de signature a indiqué que cette rencontre «est le fruit du partenariat entre les deux secteurs et traduit la complémentarité entre les secteurs en vue d'atteindre les objectifs du développement durable», mettant en avant les efforts considérables consentis par les spécialistes qui a donné naissance à cette convention. M. Hamdani a fait état, à cette occasion, de nouveau modèle d'assurance et de crédit aux professionnel du secteur de la pêche, des agriculteurs, des éleveurs et des partenaires sociaux. Pour sa part, le ministre de la Pêche a souligné l'importance du renforcement de l'écosystème des professionnels avec des mécanismes pratiques tels que l'assurance des activités et des investissements. Le secteur s'oriente vers la promotion des conventions directes entre les professionnels et les entreprises concernées, a mis en avant M. Ferroukhi, rappelant la nécessité de développer les activités dans les régions sahariennes à travers de véritables partenariats. La Convention a été paraphé par le DG de la CNMA, Benhabiles Cherif et le DG de la CAPA, Lazaar Abdelhakim.
«La CNMA encourage le renforcement de la présence des professionnels en la matière dans les structures administratives des caisses régionales afin qu'ils contribuent dans son capital social», a fait savoir M. Ben Habiles. De son côté, M. Lazaar a précisé que les produits d'assurance seront adaptés aux spécificités de la profession de manière à encourager l'adhésion des pêcheurs au CNMA. Des journées de sensibilisation et d'information seront organisées prochainement par le CNMA et la CAPA en faveur des professionnels du secteur au niveau du territoire algériens.

M. B.

ÉDUCATION

Oudjaout s'engage au strict respect du protocole sanitaire

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a réitéré, hier à Alger, son engagement à garantir la sécurité des élèves et de l'ensemble des personnels de l'éducation, depuis le début des séances de révision aux déroulements des examens nationaux officiel, à travers le strict respect du protocole sanitaire mis en place par son département pour la prévention contre la propagation du nouveau coronavirus.



Le Gouvernement et toutes les autorités locales se sont attelés et s'attèlent encore à la réunion de tous les équipements nécessaires à la mise en œuvre du protocole sanitaire, et le secteur s'engage au respect «strict et rigoureux» de l'ensemble des gestes barrières, afin de garantir le bon déroulement des prochaines échéances, a assuré le ministre lors d'une visite à plusieurs établissements éducatifs à Alger, à l'occasion du début des cours de révision au profit des candidats aux examens du baccalauréat et de fin de cycle moyen.
Se félicitant du respect des mesures sanitaires et de la garantie de tous les équipements de prévention, notamment le port de masque, la distanciation physique et la prise de température à l'entrée de chaque établissement, outre l'organisation de la circulation au sein des établissements éducatifs, M. Oudjaout a salué «le haut degré de conscience et d'engagement» de la famille de l'Education pour le succès de cette étape, le première de la nouvelle année scolaire, a-t-il indiqué.
Le ministre avait instruit les directeurs de l'Education à travers les wilayas de finaliser, avant le 25 août en cours, les opérations d'aménagement, de nettoyage et de désinfection des établissements scolaires, en coordination avec les services compétents des collectivités
locales et autres organismes, en vue de permettre leur ouverture pour la préparation psychologique et pédagogique des élèves.
Il avait appelé, dans ce sens, les chefs des établissements éducatifs à mettre en place une organisation spéciale selon la spécificité de chaque établissement pour la révision dans des groupes ne dépassant pas les 15 élèves.
La révision doit englober toutes les matières concernées par les examens du baccalauréat et du BEM (Brevet d'enseignement moyen).
Mettant en avant l'impératif de veiller au bon déroulement de cette opération pour une préparation adéquate des élèves, tant au plan pédagogique que psychologique, il a appelé au respect «strict et rigoureux» des mesures précisées dans l'ordonnance adressées dans ce sens et à la mise en œuvre du protocole sanitaire de prévention, en coordination avec les secteurs concernés, en vue de protéger la santé des élèves et des personnels du secteur. A cet effet, le ministre a insisté sur l'impératif «d'organiser l'espace de l'établissement en mettant en place un plan de circulation pour les élèves et d'aménager des salles dédiées à la révision dans le respect du protocole sanitaire de prévention, notamment la distanciation physique d'au moins 1,5 m.
Pour rappel, les épreuves du BEM sont prévues le 7 septembre prochain et celles du baccalauréat le 13 septembre. La rentrée scolaire est fixée au 4 octobre prochain.

S. O. B.

SELON LES CHIFFRES DE L'ONS

Le taux d'inflation annuel à 2,2% à fin juillet

LE TAUX d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2% à fin juillet dernier, a-t-on appris hier mardi auprès de l'Office National des Statistiques (ONS).
L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à juillet 2020, qui est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois d'août 2019 à juillet 2020 par rapport à la période allant du mois d'août 2018 à juillet 2019.
La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois de juillet 2020 par rapport à celui du mois de juin dernier, a enregistré une baisse de -1,1%, a indiqué l'Office. En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une baisse de 3,5%, induite, essentiellement, par un recul de 6,9% des prix des produits agricoles frais.
Cette chute des prix des produits agricoles frais s'explique, selon l'Office, par une baisse des prix de la viande de poulet (-16,0%), des fruits (-32,5%), des légumes (-5,3%) et de la pomme de terre avec -17,6%.
Par ailleurs, l'Office relève, des hausses de prix qui ont caractérisé certains produits, notamment la viande rouge (+1,3%), les œufs (+12,5%) et les poissons (+5,3%).
Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une variation baissière modérée de (-0,1%) durant le mois de juillet dernier et par rapport au mois de juin, selon l'organisme des statistiques.
Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 1,1%, alors que ceux des services ont accusé une stagnation.
Par groupe de biens et de services, les prix des groupes «habillement chaussures» et ceux des meubles et articles d'ameublement ont connu des hausses respectives de (+0,1%) pour chaque groupe, celui du «transport et communication» (+0,2%), alors que le groupe divers a enregistré une hausse de 3,3%. L'ONS relève, par ailleurs, que le reste des biens et services s'est caractérisé par des stagnations. Durant le mois de juillet dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 2,4% par rapport au même mois de 2019. Cette variation haussière est due à une augmentation du prix de 0,6% des produits alimentaires, induite par un relèvement de près de 0,2% des produits agricoles frais, les produits alimentaires industriels (1,1%), les biens manufacturés 5,28% et enfin les services 0,7%.
Durant les sept premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 2,28%, malgré une baisse des biens alimentaires (-0,04%), induite notamment par un recul de 0,6% des prix des produits agricoles frais.
Cette variation haussière enregistrée s'explique par des hausses de +0,5% des produits alimentaires industriels, de +5,02% des biens manufacturés et de +2,26% des services.
En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

M. B.

JOURNÉE DU 25 AOÛT 1958

Le FLN donne une leçon au colonisateur en France

La journée du 25 août 1958 est inscrite en lettres d'or sur le registre de l'histoire algérien. C'est bel et bien effectivement au cours de cette journée que le FLN, en guerre contre la France coloniale depuis déjà quatre années, a ouvert son second front sur le territoire même de cette France coloniale.

En fait, l'ouverture de ce second front sur le propre territoire de l'ennemi a été réfléchie et élaborée par le FLN depuis longtemps auparavant. Car déjà, les commandos du FLN chargés des opérations militaires sur le terrain ont été envoyés dès 1957 aux camps d'entrainement de Larache et Khemisset (Maroc) pour recevoir une formation militaire.

«La formation a été longue et très dure, et ce tant physiquement que psychologiquement», a déclaré, hier, un membre du premier commando du FLN formé à Larache, Abdelkader Bakhouche connu sous le nom de guerre «Aïsa», à l'occasion d'une conférence animée, hier, à l'occasion de la célébration du 62 anniversaire de l'ouverture du second front du FLN à musée du Moudjahid de M'douha autour du thème «25 août 1958, ouverture du second front du FLN en France».

Selon notre interlocuteur, ce premier commando est composé de 12 hommes. Au cours de la nuit du 24 août au 25 août 1958, à la surprise de l'ennemi, les commandos du FLN exécutèrent plusieurs opérations militaires. Les cibles choisies étaient les forces policières et militaires ainsi que les installations économiques hautement stratégiques. Au cours de cette nuit du 24 au 25 août 1958 à minuit, le tocsin sonna. Jusqu'au petit matin, plus de 15 opérations militaires ont été



menées par les commandos du FLN à travers toutes la France. Ces opérations ont visé à 2h15, le dépôt du carburant de la raffinerie de Notre-Dame de Gravenchon au Havre, un quart d'heure plus tard, soit à 2 h30, un garage de la préfecture de police de Paris au boulevard de l'Hôpital où 03 gardiens ont été tués et un autre blessé, à 3h00 la cartoucherie du Bois de Vincennes à 3h00 où un policier a été tué, à 3h05 le dépôt pétrolier Shell à Marseille, à 3h15, les dépôts de carburant de Narbonne, et à Port-la Nouvelle, à 3h20 le dépôt de carburant de Toulouse, à 3h 35 incendie et d'un dépôt de véhicules militaire à Ivry. Au même moment, le dépôt de carburant de Gennevilliers a pris feu. Certaines opérations connurent un échec. C'est le cas de l'aérodrome de Villacoublay.

Le commando du FLN, qui a voulu saboter les installations du terrain d'aviation, fut intercepté par les forces de sécurité d'où un violent accrochage à 'arme automatique s'en suivit. Les dégâts causés par ces attaques du FLN en termes financiers se chiffraient à plusieurs milliards de francs (franc de l'époque). Sur le plan politique et psychologique, les actions du FLN outre-mer furent percutantes. Les observateurs et les médias non français notamment ont pu constater que toutes actions militaires exécutées par le FLN n'ont ciblé à aucun moment un civil. De fait, le discours officiel de la France selon lequel ces hommes et ces femmes agissant au nom du FLN ne seraient que de vulgaires bandits et terroristes cessa soudainement de convaincre. «Ces actions militaires sont l'apanage d'une armée régulière qui a pour paternité politique le FLN», ripostèrent les intellectuels et les chargés de communication du FLN. Le Moujahid Abdelkader Bakhouche dit «Aïssa», memnre de la fédération de France du FLN indiquera également au Jeune Indépendant qu'au cours de la durée de l'ouverture du second front, les forces combattantes du FLN ont visé 250 policiers dont 180 ont été mortellement blessés ainsi que 170 harkis et autres collaborateurs dont 70 ont été mortellement blessés.

Il évoquera aussi l'exécution du traitre Ali Chekkal, président de la fédération de l'Algérie française et ancien vice-président de l'assemblée francaise au stade de Colombes où il venait d'assister à la finale de la Coupe de France de football aux côtés du Président français, René Coty. Il faut relever également qu'au cours de son intervention, le chercheur en histoire et non moins officier de l'ALN, Ouali Aït-Ahmed dira que l'ouverture du second front du FLN faisait partie de la stratégie d'ensemble de la guerre de libération nationale initiée par le FLN et non un plan improvisé pour soulager les forces combattantes de l'ALN de l'intérieur comme tentent de le faire croire certains dans le but évident de semer la discorde entre l'ensemble des membres de la famille du FLN.

Le conférencier, sans prendre de gants, ira même jusqu'à dire qu'elles sont nombreuses ces parties cherchant à nuire à l'image du FLN et la guerre qu'il mena contre la France coloniale.

Saïd Tissegouine

EFFETS DU CORONAVIRUS

Une baisse historique de trafic de cannabis

LES SERVICES de sécurité ont tiré beaucoup de leçons durant la période de la pandémie de Covid-19 et le confinement et leurs effets considérables dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue. L'année 2020 est sans aucun doute une période particulière dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue.

Les quantités de drogue saisies par les services de sécurité, tous corps confondus, sont les plus basses depuis plus d'une dizaine d'années. On compte presque une dizaine de tonnes de kif traités saisis depuis le début de l'année, alors que durant les années précédentes le nombre était beaucoup plus considérable, entre 50 à 250 tonnes de drogue saisis chaque année. Il est clair que l'apparition de la pandémie mondiale de Covid-19 et les mesures prises par les pays pour contenir ce virus mortel, était l'une des raisons essentielles de cette baisse historique de la drogue en Algérie.

Avant même l'apparition de la pandémie de Covid-19 dans les pays du Maghreb et plus précisément au niveau des frontières séparant les deux pays voisins, en l'occurrence l'Algérie et le Maroc (premier pays producteur de cannabis au monde), la lutte contre le trafic de drogue battait son plein et elle s'est développée à la suite de la propagation de Covid-19 et le confinement total qui s'en est suivi. Cette nouvelle donnée a complètement bouleversé et chamboulé les activités criminelles des cartels de drogue qui activent sur le long des frontières Ouest et Sud-ouest du pays. Les villes frontalières allant de Tlemcen en passant par Béchar, Naâma et en arrivant à Adrar, ont enregistré, depuis le début de la pandémie en mars passé, une baisse très significative des tentatives d'introduction des drogues depuis l'autre bout des frontières. L'année 2020 a été un vrai désastre pour les producteurs et réseaux de trafic de cannabis, ces derniers, frappé de plein fouet par les effets de la pandémie mondiale de Covid-19 notamment la fermeture des des frontières et la suspension du transport, ont vu leurs revenus des ventes des drogues chuter.

La décision des pays à fermer leurs espaces aériens, terrestres et maritimes pour stopper la propagation de la pandémie, est tombée comme un coup de tonnerre pour les réseaux de trafic de cannabis car, cela, va mettre un coup de frein à leurs activités criminelles. En plus, le confinement total et les couvre-feux observés dans plusieurs pays, notamment au Maroc (pays du départ des tonnes de cannabis) pour faire face à la pandémie, a été un coup fatale pour les réseaux de trafic de drogue car, ils ne disposaient pas d'autres moyens pour faire parvenir leurs tonnes de drogue vers les frontières d'autres pays, comme cela est fait dans les temps normaux.

La première victime de cannabis marocain c'est l'Algérie, son pays voisin, où près de 1900 kilomètres de frontière s'étendent entre les deux pays, un grand espace terrestre qui profite beaucoup aux réseaux de trafic de drogue qui parviennent, chaque année, à introduire entre 50 à 250 tonnes de drogue en Algérie.

Sofiane Abi

LUTTE ANTITERRORISTE

Destruction de 7 casemates à Boumerdès et Batna

DES DÉTACHEMENTS de l'Armée nationale populaire (ANP) ont découvert et détruit, lors de deux opérations de fouille et de ratissage menées à Boumerdes et Batna, sept casemates pour terroristes et quatre bombes de confection artisanale à Médéa, selon un bilan opérationnel de l'ANP durant la période du 19 au 24 août 2020, rendu public hier.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont découvert et détruit, lors de deux opérations de fouille et de ratissage menées à Boumerdes et Batna, sept (07) casemates pour terroristes, tandis qu'un autre détachement de l'ANP a détruit quatre (04) bombes de confection artisanale à Médéa», note la même source, soulignant que «dans la dynamique des efforts continus pour la lutte antiterroriste et contre toute forme de criminalité organisée, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période du 19 au 24 août 2020, de multiples opérations aux résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers les différentes Régions militaires».

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des Garde-frontières ont saisi, durant la même période, «une grande quantité de kif traité s'élevant à quatre (04) quintaux et 61,5 kilogrammes, et ce, suite à une patrouille de fouille et de recherche menée près de Djeniene Bourezg, wilaya de Naâma», alors que des détachements de l'ANP, les services de la Gendarmerie nationale, les Garde-frontières et les Garde-côtes, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, «ont appréhendé, lors d'opérations distinctes à Tlemcen, Aïn Témouchent, Naâma, Constantine et Béchar, huit (08) narcotrafiquants et saisi un quintal et 42,6 kilogrammes de kif traité». Dans le même contexte, un détachement combiné de l'ANP a saisi «un véhicule tout-terrain chargé d'une importante quantité de psychotropes s'élevant à 731843 comprimés, alors que huit (08) narcotrafiquants en possession de 21859 comprimés de la même substance ont été arrêtés à Ouargla, Relizane, Constantine, Batna et Tindouf».

A Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, des détachements combinés de l'ANP «ont arrêté quatre (04) individus et saisi deux (02) camions, huit (08) véhicules tout-terrain, 63 groupes électrogènes, 25 marteaux piqueurs, 57 kilogrammes de produits explosifs, une tonne de mélange de pierres et d'or brut, d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite en plus de 57,06 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, tandis que des quantités de carburants destinés à la contrebande s'élevant à 9636 litres ont été saisies à Tébessa, Souk-Ahras, El-Tarf, Bordj Badji Mokhtar et Tindouf», selon le même bilan. Par ailleurs, des Garde-côtes et les services de la Gendarmerie nationale «ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 329 personnes à bord d'embarcations pneumatiques à Oran, Mostaganem, Tlemcen, Aïn Témouchent et El-Tarf, alors que 69 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, In Guezzam et Tamanrasset», conclut la même source.

M. D.

MÉDITERRANÉE

Ankara et Athènes annoncent des exercices militaires rivaux

La Turquie et la Grèce ont annoncé lundi la tenue d'exercices militaires rivaux en Méditerranée orientale. Craignant d'être exclu du partage des immenses réserves de gaz naturel de la région, Ankara avait déployé le 10 août des bâtiments de guerre dans une zone revendiquée par la Grèce.

La Turquie et la Grèce ont annoncé lundi la tenue d'exercices militaires rivaux en Méditerranée orientale alors que le chef de la diplomatie allemand devrait se rendre mardi dans la région pour apaiser les tensions entre les deux alliés de l'Otan sur la recherche d'hydrocarbures. Le ministère turc de la Défense a annoncé lundi la tenue «d'exercices militaires de transition» avec la participation de «navires turcs et alliés» mardi au sud de l'île de Crète.

Les médias turcs ont qualifié l'annonce de «riposte» à Athènes qui avait aussi émis lundi une notice maritime (Navtex) du 25 août au 27 pour effectuer un exercice militaire d'entraînement conjoint avec l'aviation des Émirats arabe dans la même zone. Craignant d'être exclu du partage des immenses réserves de gaz naturel de la région, Ankara avait déployé le 10 août des bâtiments de guerre dans une zone revendiquée par la Grèce, provoquant une escalade des tensions avec Athènes et l'inquiétude de l'Europe. Dimanche, Ankara a décidé de prolonger la présence de son bâtiment sismique Oruç Reis dans cette zone pour quatre jours, soit jusqu'au 27 août.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a accusé lundi la Grèce de «mettre en péril » les navires se trouvant dans la région. « La Grèce n'a pas un tel droit», a-t-il affirmé lundi dans un discours à Ankara, en référence à l'annonce d'exercices militaires faite par Athènes. «Désormais, c'est la Grèce qui sera responsable du moindre souci qui pourrait arriver dans la région. […] La Turquie ne fera pas le moindre pas en arrière».

Le chef de la diplomatie allemande Heiko Maas, dont le pays assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, doit se rendre mardi à Athènes puis à Ankara afin d'apaiser les tensions entre la Grèce et la Turquie dont les recherches d'hydrocarbures menées unilatéralement ont provoqué une crise régionale.

«Il est nécessaire que l'Allemagne reste en dialogue avec les deux parties» car « l'objectif est que la Grèce et la Turquie résolvent leurs différends directement



l'une avec l'autre», a déclaré lundi à la presse le porte-parole du gouvernement allemand Steffen Seibert.

«Ces efforts (de médiation) sont et restent nécessaires» pour parvenir à une désescalade et «trouver une solution aux tensions », a de son côté expliqué le porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères, Christofer Burger.

«Il faut que la Turquie prouve sa crédibilité»

Heiko Maas rencontrera notamment son homologue grec Nikos Dendias, mais également le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis avant de s'entretenir avec le chef de la diplomatie turque, Mevlut Cavusoglu. «Nous craignons que les tensions continuent à peser sur les relations entre la Turquie et l'UE et qu'une nouvelle escalade ne soit lourde de conséquences», a ajouté M. Burger.

Interrogé sur la visite à Athènes du ministre allemand lors d'un point de presse lundi, le porte-parole du gouvernement grec Stelios Petsas a indiqué que toute initiative entreprise par l'Allemagne, en tant que grande puissance en Europe «aura une importance particulière». «Mais il faut que ses interlocuteurs soient fiables. Il faut que la Turquie prouve sa crédibilité», a estimé Stelios Petsas. La découverte ces dernières années d'importants gisements gaziers en Méditerranée orientale a aiguisé l'appétit des pays riverains et suscité des tensions entre Ankara et Athènes, qui se disputent certaines zones maritimes. Signe de la volatilité de la situation, un navire grec et un navire turc sont entrés en collision la semaine dernière dans une zone revendiquée par Athènes où Ankara a déployé des bâtiments de guerre, selon une source militaire grecque. **R. I.**

SYRIE

Le président Assad désigne un nouveau Premier ministre

LE PRÉSIDENT Bachar al-Assad a nommé mardi un nouveau Premier ministre chargé de former un gouvernement après les élections parlementaires tenues en juillet, a rapporté la présidence syrienne. Hussein Arnous, ancien ministre des Ressources hydrauliques, a été nommé chef de gouvernement en vertu d'un décret présidentiel publié par les médias officiels. Ce dernier avait déjà assumé cette fonction à titre temporaire jusqu'aux législatives du 19 juillet, après le limogeage en juin de l'ancien Premier ministre Imad Khamis, sur fond d'aggravation de la crise économique. Tout comme son prédécesseur, le nouveau Premier ministre fait l'objet depuis plusieurs années de sanctions imposées par les Etats-Unis et l'Union européenne contre le régime d'Assad. Sa nomination intervient dans un contexte de crise économique aiguë et d'une dépréciation sans précédent de la monnaie syrienne, ayant provoqué une hausse vertigineuse des prix à travers le pays, et poussé certains commerces à mettre la clé sous la porte. Le prochain gouvernement devra également faire face à un nouveau train de sanctions américaines entrées en vigueur en juin, sous le nom de la loi «César», qui sanctionne toute entité collaborant avec Damas, ainsi que des hommes d'affaires et des personnalités clés du régime. Originaire de la ville de Maarat al-Noumane dans la province d'Idleb, Hussein Arnous est diplômé de la faculté d'ingénierie civile de l'Université d'Alep. Agé de 67 ans, il a déjà occupé plusieurs postes ministériels. La crise économique en Syrie, déchirée par une guerre qui dure depuis 2011, a été amplifiée par les mesures de confinement adoptées face au Covid-19, mais aussi par le naufrage économique au Liban voisin, touché par une pénurie de dollars et une dégringolade historique de sa monnaie nationale. Le parti Baas, au pouvoir en Syrie, et ses alliés ont raflé la majorité des 250 sièges de l'Assemblée nationale lors des dernières législatives. **R. I.**

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir du traitement par transfusion de plasma

LES ÉTATS-UNIS ont autorisé en urgence la transfusion du plasma sanguin de personnes guéries du Covid-19 à des patients hospitalisés. Mais en quoi consiste réellement ce traitement ? Est-il efficace ?

Quand une personne contracte le Covid-19, son corps produit des anticorps pour combattre le coronavirus. Ils sont concentrés dans du plasma, la partie liquide du sang.

Le traitement autorisé en urgence dimanche consiste à prélever les anticorps sur des personnes ayant été contaminées mais s'étant rétablies, ce qu'on appelle le plasma convalescent, et à l'injecter chez des malades. Cette méthode a été essayée pour la première fois en 1892 afin de combattre la diphtérie, puis contre la grippe espagnole en 1918. Aucune réponse définitive n'a pour l'instant été apportée à cette question, mais les résultats préliminaires sont encourageants.

Davantage d'essais cliniques pour juger de l'efficacité

En juin, le réseau hospitalier Mayo Clinic a suivi la transfusion de plasma auprès d'un groupe de 20 000 patients et a remarqué un taux extrêmement bas d'effets secondaires connus. « Nous en avons conclu que l'utilisation de plasma convalescent était sûre », a indiqué le Dr Scott Wright, qui a mené l'étude.

Sur la question de son efficacité, tous les experts s'accordent à dire qu'il faudrait davantage d'essais cliniques pour comparer le plasma aux soins standard.

« Dans certains cas, les résultats indiquent des bienfaits, mais ils n'ont pas été concluants », a estimé à ce sujet la Dr Soumya Swaminathan, scientifique en chef de l'Organisation mondiale de la santé.

Une autre étude de la Mayo Clinic suggérait que le plasma aidait à réduire le taux de mortalité chez les patients lorsqu'il était administré tôt et que les niveaux d'anticorps étaient élevés. Mais l'étude, qui n'était pas un essai clinique, n'a pas encore été évaluée par des pairs et n'utilisait pas de placebo.

Des chercheurs de l'université Johns-Hopkins mènent parallèlement une étude dans laquelle le plasma est utilisé pour tenter d'immuniser les patients au coronavirus, avant qu'ils ne tombent malades. Le Dr David Sullivan, qui supervise l'essai clinique, l'a comparé à une sorte de « vaccin immédiat ».

Si les résultats sont concluants, « nous pourrons dire aux personnes à haut risque « Vous pouvez vous faire soigner tôt et vous n'aurez pas à vous inquiéter d'aller à l'hôpital » », a-t-il souligné.

Cette option, si elle se révélait efficace, n'est toutefois pas possible à grande échelle. Certains scientifiques estiment qu'il serait plus important de développer des anticorps synthétiques, qu'on appelle anticorps monoclonaux, plus facile à distribuer massivement.

Une annonce à deux mois de la présidentielle américaine

Les commentateurs politiques se sont interrogés sur le calendrier de l'autorisation par l'Agence américaine du médicament (FDA) de ce traitement, à un peu plus de deux mois de la présidentielle américaine, pour laquelle Donald Trump, critiqué pour sa gestion de la crise sanitaire, est à la traîne dans les sondages. R. I.

Chérif El Ouazzani : « L'État doit intervenir pour sauver le MCO »

Si Tahar-Chérif El Ouazzani (53 ans) est un homme qui en a gros sur le cœur. Écarté de la présidence du MC Oran à l'issue de son mandat d'une saison, l'ancien milieu de terrain des Hamraouas, n'a pas été autorisé non plus à assister à l'AG Élective du 10 août dernier au cours de laquelle il voulait présenter ses bilans. Ce qu'il perçoit comme une injustice. Mais pas que, car l'homme accuse ouvertement le conseil d'administration du MCO de dilapidation des budgets, enrichissement illégal, corruption et sabotage...

Dans cet entretien accordé à La Gazette du Fennec, tout le monde y passe. Le nouveau président, Tayeb Mehiaoui, et les autres actionnaires, Ahmed Belhadj dit Baba et Youcef Djebbari. Sans distinction aucune, l'ancien « poumon » des Verts (54 sélections, Champion d'Afrique 1990) a tiré sur eux à boulets rouges. Attention, ça déménage !

LGDF : Si Tahar Chérif El Ouazzani, vous contestez énergiquement les décisions de l'AG Extraordinaire du 10 août dernier au cours de laquelle Tayeb Mehiaoui a été élu président du MCO, pourquoi ?

CEO : Parce que tout était joué d'avance. Tout ça est une pure mascarade. Pendant des jours, ils menaient les tractations entre eux. Alors que tout le monde était ennemi avec tout le monde, ils ont passé un pacte du jour au lendemain et sont redevenus alliés. L'objectif est juste de quadriller le club et faire fuir les compétences. Il y a un conflit d'intérêts. Ils gèrent le club en petit comité. Ces gens sont venus prendre et non donner. Cela fait dix ans qu'ils se sucrent sur le dos du club. « Ils ont détourné en toute impunité les budgets du MCO durant plusieurs années »

C'est des graves accusations que vous portez là ?

Des accusations ? Je ne dis que la vérité. Tout le monde à Oran est au courant. C'est de notoriété publique. Ces gens ont détourné en toute impunité les budgets du club durant plusieurs années. Ils ont jonglé avec des milliards et se sont constitués des fortunes colossales sur le dos du MCO.

Carrément?

Oui ! Oui ! Depuis le passage au professionnalisme, aucun des présidents qui se sont succédés n'a rendu des comptes. Aucun audite. Aucun bilan n'a été présenté. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont propulsé Mehiaoui à la tête de la présidence. Vous croyez que c'est pour ses compétences de gestionnaire, ou son honnêteté en tant qu'homme qu'il a été élu ?

Pourquoi alors ?

Pour qu'il ne demande pas des comptes. Il y a quelques semaines à peine, il criait sur tous les toits qu'il voulait un audit sur les dépenses du club de 2012 à 2020. Lui, il était là en 2010. Donc, il se dédouane de fait et met en accusation Youcef Djebbari et Baba (Ahmed Belhadj, ndlr). Il se trouve que ces deux-là n'ont effectivement jamais rendu des comptes. Comme par hasard, il n'en parle plus depuis qu'il a été élu président. L'audit est désormais de l'histoire ancienne.« Dans ce CA, il y a un clando devenu milliardaire… Qu'on enquête sur l'origine de sa fortune ! »



C'est pour cela que vous avez demandé, dans une récente interview, au Ministre de la justice d'enquêter sur les membres du conseil d'administration du MCO ?

Tout à fait. Moi, je n'ai pas peur de dire la vérité. Le MCO est géré aujourd'hui par une boite noire. Il y a dans ce conseil d'administration qui était clando il y a à peine quelques années en arrière, aujourd'hui il est milliardaire. Qu'on enquête sur l'origine de sa fortune et on verra. Ce jour-là, les gens risquent d'être choqués.

Vous avez été empêché d'assister à l'AGE du 10 août. Vous avez pourtant fait des pieds et des mains pour être admis. Pourquoi vous ont-ils refusé la présence ?

Hagroni !(SIC) Ils savaient que je n'allais pas me taire. Ils voulaient une assemblée en petit comité et à huis clos. En tant qu'ancien DG du MCO, il était de mon droit d'y assister. Ne serait-ce que pour présenter mon bilan. Mais comme ils savaient pertinemment que je n'allais pas tout gobé, ils ont tout fait pour me tenir éloigné.

Vous l'avez finalement publié carrément sur la page Facebook du club. Pourquoi une telle démarche ?

Parce que je n'ai rien à cacher. J'ai roulé avec un budget de 17 milliards et chaque centime qui a été dépensé a été justifié. Contrairement à eux, je ne suis pas venu me sucrer. « Contrairement à eux, je ne suis pas venu au MCO pour me sucrer… j'ai contribué à la gloire du club oranais ! »

Pourtant Mehiaoui vous a accusé de n'avoir ramené ne serait-ce qu'une bouteille d'eau au club …

(Il s'emporte) A cette personne, je conseillerai d'aller consulter l'Histoire du MCO. Il apprendra ce que Chérif El Ouazzani a donné au MCO. J'ai contribué dans dix titres. J'ai fait bénéficier le club de mes transferts en Turquie et au Maroc et représenté dignement le club en Équipe nationale. Alors je dis à cette personne d'aller nettoyer le dépotoir qui lui fait office de bureau avant de parler de moi.

A un moment, il avait déclaré que s'il était élu, il vous nommera entraineur en chef… (Il nous coupe)… Mais je n'accepterai jamais de travailler avec cette personne. La saison dernière, il était à la tête du CSA (Club Sportif Amateur). Il avait tout fait pour nous saboter. Il jonglait avec un budget de six milliards. On a dû faire des pieds et des mains pour bénéficier d'une partie de cet argent qui nous revient de droit. Il aura fallu des semaines de tractations et au final, il nous débloque un milliards quatre cent millions. A titre comparatif, il avait annoncé avoir alloué un budget de 850 millions à la section handball. Allez savoir si cet argent avait réellement bénéficié à cette section. Il y a dans ce conseil d'administration des gens qui payaient des primes à nos adversaires pour qu'ils nous battent.

On vous a reproché votre gestion du dossier Cavalli. Le MCO a été condamné par la FIFA à lui verser plus de 600 millions de centimes pour licenciement abusif…

Parce que Cavalli c'est moi qui l'ai limogé ? A un certain moment, il faudra arrêter de prendre des gens pour des nulles. Le dossier Cavalli, je l'ai hérité de Baba. C'est lui qui l'a limogé. Il avait même refusé le deal que lui proposait cet entraineur. Ce qui représentait un mois de salaire sans plus. Ça aurait économisé beaucoup d'argent à la trésorerie du club. « L'État ne peut pas abandonner le MCO entre les mains de ces personnes. C'est une prise d'otage ! »

Il avait dit que vous avez omis de verser les procès-verbaux de l'huissier de justice et les mises en demeure signifiées à Cavalli dans le dossier…

(Agacé) Pour être clair une bonne fois pour toute, il n'y a jamais eu de passation de consignes entre Baba et moi. Il n'a jamais présenté ses bilans. S'il est aussi bon gestionnaire qu'il le prétend, pourquoi il n'est pas allé au bout de sa démarche en saisissant qui de droit pour abandon de poste. Il y a la LFP, la CRL, le TAS, la FIFA. Rien n'a été fait. Et les Boudoumi, Aoued, Ferrahi, Heriat, Nadji, Maazouzi, Sebbah, Letim, c'est aussi la faute de Cherif El Ouezzani ? C'est eux qui ne les ont pas payés. C'est durant mon mandat qui je les ai régularisés tous. J'ai versé en sus sept à huit mois de salaires aux joueurs actuels. Tout ça avec un budget de 17 milliards. On a fini à la 8e place à l'aise. Et si la saison était allée à son terme, on aurait pu finir largement à la 4e ou 5e place.

Le MCO peut-il, selon vous, retrouver sa stabilité ?

Oui, mais à condition qu'il soit repris par une société étatique. L'État doit intervenir. Il ne peut pas abandonner le MCO entre les mains de ces personnes. C'est une prise d'otage, et à ce rythme, ils vont finir par ruiner ce club. Comme il avait fait avec le CRB et l'USMA qu'il désigne une société qui pourra prendre en charge le club et lui redonner ses lettres de noblesse. Je sais que ces gens feront de l'opposition, mais l'État est au dessus de tout le monde.InLa Gazette du Fennec

6e Jeux militaires internationaux : L'Algérie présente pour la 3e fois consécutive

L'ALGÉRIE participe pour la troisième fois de rang aux Jeux Militaires Internationaux dont la 6e édition a débuté dimanche 23 août en Russie, a annoncé lundi un communiqué du ministère de la Défense nationale. L'équipe nationale militaire participera lors de ces jeux, qui se poursuivront jusqu'au 5 septembre prochain, dans la spécialité de «section aéroportée», qui aura lieu dans la ville de Piskov au nord de la Russie, et regroupera 200 participants de 10 pays. Outre l'Algérie, la 6e édition connaît la participation de la Russie (pays hôte), la Chine, la Biélorussie, le Congo, le Cambodge, le Mali, la Namibie, le Tadjikistan et la Guinée Equatoriale. Ces athlètes seront en compétition dans les disciplines de saut en parachute, parcours de combattant sur une distance de 10 km avec une charge de 80 kg, saut de précision, conduite d'engins militaires de type BTR-82 ainsi qu'une compétition de tir avec différentes armes. Aussi l'équipe cynotechnique du Commandement de la gendarmerie nationale prendra part à la compétition de «l'ami fidèle» à Moscou. Pour rappel, la sélection militaire algérienne a participé aux deux précédentes éditions des Jeux Militaires Internationaux durant lesquels elle a reçu les Prix de «l'esprit de combat», «l'esprit d'équipe» et la «coupe de l'équipe unie» en reconnaissance de son parcours remarquable. «Des résultats qui démontrent l'amélioration remarquable du niveau atteint par nos athlètes durant les différentes compétitions militaires mondiales et ce, grâce au soutien permanent du Haut commandement de l'Armée nationale» conclut le MDN.

Équipe nationale : Amine Gouiri dans le viseur de Belmadi

Parmi les joueurs algériens qui ont brillé lors de la première journée du championnat de France qui s'est disputée ce week-end, la palme d'or revient incontestablement au nouvel attaquant de l'OGC Nice, le jeune Amine Gouiri.

Ce dernier, dont l'équipe a été privée des services des deux autres algériens, en l'occurrence, Boudaoui et Atal pour blessures, a démarré en trombe sa nouvelle aventure du côté de la Côte d'Azur qu'il a rejoint cet été en provenance de l'Olympique de Lyon. Il a tout simplement réussi à offrir la victoire aux siens en inscrivant un doublé. À l'issue de la rencontre qui a vu son équipe l'emporter face à Lens (2-1), l'attaquant algérien, Amine Gouiri a livré ses impressions rapportées dans L'Equipe.L'ex Lyonnais a mis en avant son souhait d'être à la hauteur de la confiance placée en lui par son coach, Patrick Vieira. «Pour ma première titularisation en Ligue 1, j'avais à cœur de marquer un premier but. Je joue à gauche, je savais donc que je pourrais rentrer et tenter des enroulés du pied droit. J'ai inscrit les deux buts ainsi. J'ai été le joueur niçois le plus utilisé par le coach en préparation. Je tenais à répondre à cette confiance. Je m'habitue à



mon poste sur l'aile gauche. Je prends mes repères dans le jeu et avec Kasper Dolberg, qui aime combiner dans l'axe. Tout n'a pas été parfait mais nous avons pris les trois points.», a-t-il dit. Ce jeune de 20 ans, dont on dit beaucoup de bien, n'a pas été très chanceux ces dernières années. En dépit de son potentiel énorme, il n'a pas eu sa chance pour s'imposer au sein de l'équipe première de l'OL, contrairement à son ami Hossam Aouar, qui a fait avec lui toutes ses classes au sein de ce club et est devenu actuellement la nouvelle star des Lyonnais. Les blessures à répétition étaient d'ailleurs pour beaucoup dans le mauvais sort réservé à Gouiri à Lyon. En entamant tambour battant le championnat de France, Gouiri se présente alors comme un nouvel atout pour l'entraineur national Djamel Belmadi qui ne cache pas son désir d'injecter du sang neuf dans le groupe des Verts en prévision des prochains challenges. Il est clair donc que Gouiri sera parmi les joueurs qui seront suivis de très près par le sélectionneur national cette saison, avec la possibilité aussi de le voir convoqué chez les Fennecs dans les prochains mois.

FC BARCELONE : PAS MOINS DE 16 JOUEURS PLACÉS SUR LA LISTE DES TRANSFERTS

Koeman sans pitié pour certains cadres

APRÈS Luis Suarez, Ronald Koeman, le nouveau boss du FC Barcelone, se serait entretenu avec Ivan Rakitic, Arturo Vidal et Samuel Umtiti. Ils ne feraient plus partie du projet. Le grand ménage se poursuit au FC Barcelone et Ronald Koeman ne fait pas dans la dentelle. Quelques heures après avoir signifié à Luis Suarez qu'il ne comptait plus sur lui, le nouvel homme fort en Catalogne aurait convoqué trois autres joueurs pour leur indiquer la même porte de sortie. Selon AS, les Blaugrana concernés seraient Ivan Rakitic, Arturo Vidal et Samuel Umtiti. Ces derniers auraient été fortement incités à trouver une nouvelle équipe pour l'exercice 2020-21, sous peine de vivre une saison blanche sous l'ère Koeman. « Ils ne font plus partie du projet » aurait ainsi lancé l'ancien sélectionneur des Pays-Bas. Ces nouveaux indésirables ont chacun des situations différentes qui pourraient se régler plus ou moins rapidement. Arturo Vidal (33 ans) a encore un an de contrat avec le Barça et un salaire de près de 9 millions d'euros mais le Chilien sait qu'il peut rendre encore des services et récemment, c'est la Juve d'Andrea Pirlo qui s'est positionnée. Un accord avec Barcelone va devoir être trouvé pour libérer l'ancien Bianconeri (2011-2015). Concernant le Croate Ivan Rakitic (32 ans), qui possède également encore un an de contrat, la situation est plus claire. Les deux parties savent qu'elles vont se séparer depuis quelques temps déjà. Son ancienne maison, le FC Séville, pourrait être tentée de le récupérer.La situation est bien plus délicate pour Samuel Umtiti. Nettement plus jeune que ces deux autres compères (26 ans), le Français serait actuellement un poids pour le club qui qualifie sa situation « d'insoutenable ». En cause, une blessure régulière au genou gauche. Le défenseur central n'a pris part qu'à 27 rencontres en Liga durant ces deux dernières années. Un rendement trop famélique pour le club catalan, surtout avec un joueur dont le salaire avoisine les 8 millions par an. Autre épine dans le pied du FC Barcelone, un contrat longue durée, qui court jusqu'en 2023... Le conflit entre Umtiti et son club résiderait aussi dans l'entêtement du Français à ne pas songer à l'opération pour se rétablir. Sans garantie sur son genou, le FCB serait bien conscient qu'aucune équipe ne s'intéressera à son cas.

D'autres joueurs (Busquets, Alba, Piqué ?) pourraient également faire leurs valises. Pour combler ces départs forcés, Ronald Koeman aurait demandé le recrutement d'un défenseur central, de deux latéraux, d'un milieu et d'un attaquant. Pour le moment, Francisco Trincão, Miralem Pjanic et Matheus Fernandes sont les premières recrues barcelonaises.

La Fifa assouplit les règles de mise à disposition des internationaux

LE BUREAU du Conseil de la fédération internationale de football (Fifa) a décidé lundi d'assouplir les règles de mise à disposition des joueurs internationaux pour les rassemblements de septembre, perturbés par les nombreuses restrictions de déplacement dues à la pandémie de nouveau coronavirus. Les clubs sont habituellement obligés de laisser leurs joueurs rejoindre leurs sélections lors des périodes internationales régies par la Fifa. Ils disposeront néanmoins en septembre de quelques assouplissements dans le cas où des mesures de quarantaine ou des restrictions de voyage seraient mises en place dans les pays où les joueurs seront amenés à voyager. Ainsi, les clubs ne seront plus contraints de libérer leurs joueurs si «une quarantaine d'au moins cinq jours est obligatoire à compter de l'arrivée» sur le lieu «où est censé se disputer le match de l'équipe nationale» du joueur ou sur le lieu du club de celui-ci à son retour, selon l'instance mondiale du football dans un communiqué. La mise à disposition ne sera pas obligatoire non plus s'il «existe une restriction de voyage vers ou en provenance d'un des lieux précités». La Fifa précise toutefois que cela ne s'appliquera que dans le cas où une exemption de ces mesures sanitaires n'aura pas été accordée pour les équipes nationales par les autorités locales. L'UEFA , confédération européenne du football, seule confédération dont les matches ont été maintenus en septembre, avait en effet exhorté la semaine dernière les fédérations nationales à se rapprocher de leurs autorités respectives en ce sens. Il s'agissait de demander l'établissement de «corridors» pour les sélections internationales, pour que celles-ci soient exemptées des mesures sanitaires (quarantaines, etc...) au motif que les joueurs internationaux allaient être régulièrement testés pour le Covid-19 par un protocole strict et ne présentaient ainsi «aucun risque pour la société».

ALGÉRIE : UNE FORMATION EN MANAGEMENT SPORTIF DESTINÉE AUX CADRES DES SSPA (FAF)

UNE FORMATION en management sportif destinée aux cadres des sociétés sportives par actions (SSPA) n'ayant pas le niveau universitaire, mais assument une fonction de responsabilité dans les SSPA, a été conçue par l'Ecole Supérieure de Commerce de Koléa (ESC), a indiqué lundi la Fédération algérienne de football (FAF).Cette formation qualifiante durera vingt-cinq (25) jours, selon la même source. La Direction de contrôle de gestion et des finances des clubs professionnels (DCGF) informe que des SSPA ont déjà manifesté leur intérêt pour cette formation et invite les autres à faire de même, afin d'organiser rapidement cette opération en coordination avec l'ESC Koléa. La fiche technique de la formation intitulée «Les fondamentaux du management opérationnel «est sur le site de la FAF.

JSK : UN SONORE ACCABLANT POUR MELLAL ?

UN SONORE est sorti cette après-midi où on entend semble-t-il la voix du président de la JSK Cherif Mellal évoquer un éventuel achat de match. voici ce qu'on y entend.
« On a donné (de l'argent) à des gens et à la fin, on nous a remboursé car les joueurs de Tadjenant n'ont pas marché dans la combine. On a aussi essayé de faire ça lors du match du NAHD. Si c'est comme ça, c'est très bien. Nous sommes obligés de «nekhedmou» tous les matchs restants »Contactée, la direction de la JSK dément catégoriquement qu'il s'agisse d'un enregistrent authentique.

ARABIE S : BENDEBKA CRÈVE L'ÉCRAN FACE À AL-HAZEM

L'INTERNATIONAL algérien, Sofiane Bendebka, a porté les siens vers la victoire, ce lundi, en Saudi Premier League pour le compte de la 27ème journée. L'ancien du MCA, auteur d'une performance XXL avec à la clé un but et deux offrandes, a permis à Al-Fateh de s'imposer en dehors de ses bases sur le score de (4-3) face Al-Hazem. Bendebka a cédé sa place à la 89'min.

ANGLETERRE : UN TROPHÉE SYMBOLIQUE POUR BENRAHMA

AUTEUR d'une excellente saison en Championship, l'ailier international algérien Saïd Benrahma a été récompensé et a été désigné meilleur joueur de la saison à Brentford par les supporters du club . Les supporters des « Bees » ont décidé d'accorder le titre à l'international algérien qui a participé en grande partie à la magnifique saison de Brentford qui a été tout proche de ralier la Premier League mais qui a perdu sa finale face à Fulham. Le joueur algérien a devancé plusieurs bons éléments de son club à l'instar du françàis Mbeumo et de l'attaquant Watkins qui a fini deuxième meilleur buteur du championnat cette saison .

SUPERCOUPE D'EUROPE : FC BAYERN – FC SÉVILLE LE 24 SEPTEMBRE À BUDAPEST

L'AFFICHE de la Supercoupe d'Europe opposera, le Bayern Munich, vainqueur de la Ligue et le FC Séville, détenteur de de l'Europa League, le 24 septembre à la Puskas Arena de Budapest. Dimanche en finale de la Ligue des Champions, le Bayern a remporté son duel contre le Paris Saint-Germain (1-0), obtenant du coup le droit d'affronter le FC Séville, vainqueur de l'Europa League aux dépens de l'Inter Milan (3-2), vendredi dernier à Cologne.

OUARGLA

Plus de 11000 nouveaux postes pédagogiques pour la prochaine rentrée de la formation professionnelle

AU MOINS 11.084 nouveaux postes pédagogiques sont prévus dans la wilaya d'Ouargla pour la prochaine rentrée de la formation professionnelle (novembre 2020), a-t-on appris hier, auprès de la direction locale du secteur.
Ces postes se répartissent entre la formation par apprentissage (3.508 places), la formation résidentielle (3.097), la formation qualifiante (2.764), la formation de la femme au foyer (1.265), la formation passerelle (250) et les cours du soir (200), a-t-on précisé.
Plusieurs filières de formation sont retenues et concernent des spécialités répondant aux exigences du marché de l'emploi, tels que l'agriculture saharienne, le jardinage et espaces verts, le tissage traditionnel, la maçonnerie, la peinture, la mécanique et l'électricité autos, le froid, la soudure, la menuiserie aluminium, le traitement des eaux et le recyclage des déchets, a-t-on ajouté.
Une nouvelle spécialité sera introduite cette année et porte sur l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques.
Aussi, dans le cadre de la prévention et la lutte contre la pandémie de Covid-19, la direction de la formation et de l'enseignement professionnels a prévu un protocole sanitaire préventif, pour préserver la santé des stagiaires et des personnels du secteur, tels que la désinfection des établissements de formation, le port de la bavette et la disponibilité des produits de désinfection et de gel hydro-alcoolique, selon la même source.
Le secteur compte dans la wilaya d'Ouargla 20 centres de formation professionnelle et d'apprentissage, cinq instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle, un institut de formation et d'enseignement professionnels spécialisé dans le génie pédagogique, la formation et le perfectionnement des cadres du secteur, un centre régional de formation à distance ainsi que 18 établissements privés agréés.

R.R

EL TARF

Prolongement du confinement partiel à El-Kala

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé, avant-hier, dans un communiqué, le prolongement du confinement partiel à domicile de 22h00 à 5h00 du matin dans la commune d'El Kala, dans la wilaya d'El-Tarf, pour une durée de 14 jours à compter de mardi 25 août 2020.
Le prolongement du confinement partiel impliquera, pour la commune d'El-Kala, « un arrêt total de l'ensemble des activités commerciales, économiques et sociales, y compris les transports des voyageurs et la circulation des véhicules particuliers », précise la même source.
Cette mesure intervient « en application des dispositions du décret exécutif 20-182 du 17 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 9 juillet 2020 portant consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19), notamment l'article 02 qui accorde aux walis, si nécessaire, la prérogative d'instaurer, de modifier ou de moduler les horaires du confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination ».

R.R

EL-OUED

Extension des surfaces dédiées à la culture de la canne à sucre

De nombreux agriculteurs à travers la wilaya d'El-Oued ont entamé cette saison l'extension des surfaces dédiées à la culture de la canne à sucre, dans la perspective de son adoption comme culture stratégique de l'agro-industrie, a-t-on appris avant-hier, auprès de la Chambre d'Agriculture de la wilaya.



L'intérêt manifesté pour l'investissement dans ce type de culture intervient dans le sillage de la politique prospective de l'Etat de développement de l'agriculture saharienne, dans le volet des cultures stratégiques appelées à constituer de nouvelles ressources à l'économie nationale, a affirmé le Secrétaire général de la Chambre agricole, Ahmed Achour.
Les programmes de vulgarisation et de formation arrêtés par la Chambre agricole ont contribué à cette tendance vers l'investissement dans la culture de la canne à sucre, confortée par les expériences « réussies » menées à travers la wilaya et ayant montré l'adaptation des conditions naturelles de la région (sol, eau et climat) à ce type de culture, a-t-il ajouté.
Selon M. Achour, la production de la canne à sucre ira, dans une première étape, à la production de jus frais pour la consommation, avant d'intensifier sa culture et son exploitation en tant que culture stratégique pour l'industrie de transformation (matière première pour la production de sucre et autres) et la réduction ainsi de la facture des importations.
La Chambre de l'Agriculture s'attèle actuellement à identifier les superficies cultivées pour la canne à sucre en vue de cerner les capacités de production prévisionnelle, tout en assurant le soutien en matière de vulgarisation, d'orientation et d'accompagnement des agriculteurs désireux de se lancer dans ce segment d'activité agricole.
L'expérience de culture de la canne à sucre, ayant donné des résultats « probants » durant la saison écoulée à travers la wilaya (régions d'Ourmès et Guemmar), a été introduite d'Egypte (région de Saed) et d'Arabie Saoudite (région de Djeddah) aux conditions climatiques similaires (chaleur et humidité), et a été adoptée au départ comme brise-vent pour lutter contre l'ensablement, a expliqué le même responsable. Pour de nombreux agronomes, il appartient de mettre en place une stratégie bien étudiée visant l'exploitation optimale de cette culture nouvellement introduite, et ce, à travers des mécanismes d'orientation, de vulgarisation et d'accompagnement technique, au regard de son importance en vue d'atteindre l'autosuffisance en sucre et la sécurité alimentaire. Ils préconisent, pour cela, d'activer dans ce sens pour ne plus exploiter la canne à sucre comme brise-vent et source de jus frais seulement, mais de se tourner vers son exploitation en tant que culture stratégique, d'autant que la plante a une croissance rapide et sa culture n'est pas gourmande en eau (irrigation une fois par semaine) ni trop exigeante en termes de suivi et de produits phytosanitaires.

R.R

PATRIMOINE DE MOSTAGANEM

35 costumes traditionnels locaux inventoriés

LA DIRECTION de la culture de la wilaya de Mostaganem a récemment réalisé un inventaire des costumes traditionnels locaux symbolisant le patrimoine et la richesse des traditions de la région, a-t-on appris hier, auprès de cette administration.
Pour l'heure, ce sont 35 costumes qui ont déjà été inventoriés. Une fiche technique a été élaborée pour chaque produit avec son appellation locale, la période et les moyens utilisés dans sa fabrication, les mensurations ainsi que la description de chaque vêtement, sa vocation (masculin ou féminin) et son utilisation quotidienne ou lors d'événements religieux et sociaux.
Il s'agit notamment des blousate dites « Zaim , Djouhar , Akik , Mensoudj , Frimla » ainsi que le « Karakou , El Djabadouli » et les « Cheddate, Soltani » et « Fertassi », utilisés par les femmes de Mostaganem lors des mariages, ainsi que le Haik et autres costumes féminins.
Cet inventaire comprend aussi des vêtements que portent les hommes tels que « l'Aabaya, la Djellaba, le Seroual Arbi, le burnous et le terbouche » ainsi que divers types de turban, entre autres.Cette opération vise, selon la même source, à valoriser le patrimoine de la région de Mostaganem, sa préservation et sa transmission aux nouvelles générations de créateurs et de professionnels spécialisés dans le domaine de la confection d'habits traditionnels.
En parallèle, le secteur culturel de Mostaganem organise, entre le 10 août et le 8 septembre prochain, plusieurs activités virtuelles dans le cadre des Journées nationales du costume algérien. Des conférences diffusées sur le Net porteront, entre autres, sur « le costume traditionnel algérien à travers l'histoire », « le costume traditionnel de Mostaganem entre le passé et le présent », a signalé le chef du service de l'activité culturelle à la Maison de la Culture « Ould Abderrahmane Kaki », Tahar Khoussa .
Au cours de cette manifestation, des ateliers seront organisés sur la conception de costumes traditionnels et la terminologie de l'habit local.
Un concours de la meilleure Chedda de Mostaganem et l'édition d'un livret illustré sur les habits traditionnels locaux ont été également prévus par les organisateurs.

R.R

TIZI-OUZOU

Installation du délégué médiateur de la République

LE DÉLÉGUÉ de l'instance de médiation de la République au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, Mohamed Ghobrini a été installé mardi lors d'une cérémonie en présence du wali Mahmoud Djamaa, des autorités locales et de représentants de la société civile.
Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie d'installation, M. Ghobrini a assuré qu'il ferait en sorte d'être « un trait d'union entre les populations de la région, notamment les comités de villages, et les autorités du pays pour faire parvenir leurs doléances dont certaines ne parviennent pas à qui de droit. »
Il a également indiqué qu'il s'appuierait dans son travail sur une coordination avec le mouvement associatif et la société civile de la région avec lesquels il engagerait, a-t-il dit, « un dialogue sans exclusive et sans tarder. » Pour sa part, Mahmoud Djamaa a souligné que cette nomination « constitue une formule de recours administratif qui renforcera la relation entre administrateurs et administrés en servant de relais entre eux. »

R.R

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	04:25	04:31	04:44	04:46	04:52	04:58	05:01
Dohr	12:31	12:36	12:50	12:41	12:57	13:02	13:05
Açr	16:12	16:16	16:31	16:18	16:37	16:42	16:45
Maghrib	19:10	19:14	19:29	19:14	19:35	19:39	19:42
Icha	20:32	20:35	20:51	20:30	20:56	21:00	21:03

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6773 – MERCREDI 26 AOÛT 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	30°	22°
Oran	32°	21°
Constantine	36°	16°
Ouargla	41°	28°

WASHINGTON RENFORCE LES SANCTIONS CONTRE HUAWEI

LES MENSONGES DE POMPEO POLLUENT LE CLIMAT DES AFFAIRES

Les États-Unis ont renforcé leurs sanctions contre le géant chinois des télécommunications Huawei, en les étendant à 38 de ses filiales, afin de limiter leur accès aux technologies américaines, a annoncé le 17 août un communiqué du département américain au Commerce. Il s'agit d'une nouvelle attaque menée par le secrétaire d'Etat Mike Pompeo et ses semblables contre les entreprises chinoises.



Cette petite poignée de politiciens de Washington n'hésitent pas à bafouer les règles de l'économie du marché et le principe de la concurrence loyale, en s'appuyant sur la force de l'Etat pour réprimer une entreprise chinoise.

Jouant au gangstérisme, ces politiciens américains veulent coûte que coûte mettre des bâtons dans les roues de la chaîne industrielle et d'approvisionnement international. Sans savoir que leur politique contribue à la pollution du climat des affaires et des investissements dans leur pays. Résultat : de plus en plus d'entreprises étrangères tournent le dos au marché américain.

Ces nouvelles sanctions américaines imposent une autorisation préalable des autorités américaines pour toute vente des semi-conducteurs de pointe développés ou produits à partir de logiciels et de technologies américaines à Huawei. Dans un communiqué publié le même jour, Pompeo a, sans scrupule, affirmé que ces nouvelles visaient à «assurer la sécurité nationale des Etats-Unis, à protéger la vie privée de nos citoyens et l'intégrité de nos infrastructures 5G.»

Les Etats-Unis élargissent sans cesse la notion de la sécurité nationale et pénalisent sans aucun fondement les entreprises chinoises, ce qui laisse régner un climat d'incertitude sur le marché.

Dans une déclaration publiée sur le site officiel de son association, le président de l'Association américaine de l'industrie des semi-conducteurs John Neuffer a fait savoir que les limites de vente imposées par les autorités américaines créaient des dégâts énormes à l'industrie américaine des semi-conducteurs. D'ailleurs, ce genre de pratiques brise la confiance des multinationales vis-à-vis des Etats-Unis qui prônaient le marché libre.

En effet, Huawei n'est pas la seule entreprise étrangère à subir le mauvais traitement de la part des Etats-Unis. Beaucoup d'autres avant elle en ont fait les frais. C'est le cas de l'entreprise française Alstom dont l'un des hauts cadres Frederic Pierucci a été arrêté à bord d'un avion à New York. Celui qui pensait effectuer un voyage d'affaire, s'est retrouvé dans une prison américaine. Cet «otage économique» y est resté pendant deux ans. Un coup préparé qui a permis aux Etats-Unis d'affaiblir ce fleuron de l'industrie française, le contraignant à vendre sa branche énergie à son concurrent américain GE.

Evidemment, Washington a des calculs qu'il fait derrière ses virulentes attaques contre les entreprises chinoises. Défendre la suprématie des technologies américaines, on n'en refuse pas. Mais le véritable problème est ailleurs. En réalité, toutes ces manœuvres américaines visent à détourner l'attention du public sur sa gestion de la crise du COVID-19 pour le moins chaotique. Autre détail, non des moindres, ce que l'actuelle administration américaine tente de séduire l'électorat américain en vue de la présidentielle à venir qu'elle n'aimerait pas perdre.

Lors de sa récente tournée dans l'Europe de l'Est, Pompeo a tenté en vain de créer un groupe anti-chinois. Le premier ministre tchèque Andrej Babis a refusé d'exclure Huawei dans la construction de la 5G. Le ministre autrichien des Affaires étrangères Alexander Schallenberg a dit clairement que l'Autriche définirait sa politique pour créer un système informatique fiable, mais pas pour viser une entreprise quelconque.

D'innombrables faits ont montré que les Etats-Unis sont un grand empire de hackers, dont les services de renseignement écoutent et surveillent illégalement des gouvernements étrangers, dont les alliés, des entreprises et individus. Que Pompeo brandisse le drapeau de la sécurité nationale, cela ressemble à un voleur qui crie au voleur.

Le business c'est le business, la politique c'est la politique. Il convient bien de faire le distinguo entre ces deux concepts. C'est en tout cas ce que veulent toutes les multinationales. Afin de satisfaire leur propres intérêts politiques, Pompeo et ses acolytes tentent d'étendre le maccarthysme au monde d'affaires, nuisant les intérêts de toutes les entreprises du monde, celles de la Chine et des Etats-Unis en particulier.

Leurs pratiques vont à l'encontre du développement scientifique, compromettent le bien-être du peuple du monde entier. Ainsi, le secrétaire d'Etat américain et ceux qui l'écoutent doivent s'attendre à de lourdes punitions de la part des générations futures.

De notre correspondante à Pékin, Ma Xinxin

TRANSPORT SCOLAIRE À MÉDÉA

50 bus pour les zones d'ombre

UNE DOTATION de 50 véhicules destinés au transport scolaire au profit des zones d'ombre a été allouée à la wilaya de Médéa par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales, selon un communiqué de la wilaya.

Cette nouvelle dotation permettra de renforcer la flotte de véhicules mis à la disposition des établissements scolaires pour le transport des élèves dans les communes rurales et éloignées de la wilaya. En effet, ce nouvel apport permettra à la direction de l'éducation de mieux organiser les mesures d'organisation de la rentrée scolaire dans le respect du protocole sanitaire édicté par les autorités de tutelle.

Ce qui renforcera aussi les moyens disponibles en places offertes qui augmenteront les capacités existantes estimées à plus de 30.000 places et 383 véhicules de différents types répartis à travers les communes de la wilaya.

On rappellera que pas moins de 3.024 fractions réparties à travers 675 zones d'ombre ont été recensées par les services de l'administration locale pour bénéficier d'opérations de développement et de financement public de projets d'investissement.

Nabil B.

SELON KAMEL REZIG

Vers la création du un registre de commerce de troc

LE MINISTRE du Commerce, Kamel Rezzig, a fait état, hier à Illizi, d'une action en cours pour la création du registre de commerce de troc et l'élargissement du champ de couverture du fonds de péréquation de transport de marchandises dans les wilayas du Sud.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques locaux, le ministre a indiqué que le registre de commerce de troc permettra au commerçant d'exercer ce type d'activités commerciales, surtout pour ceux ne disposant pas d'un registre de commerce de gros, en raison du gel de ce document depuis quelques années. M.Rezzig, qui est accompagné dans cette visite à Illizi du ministre délégué au Commerce extérieur, Aissa Bekkai, a expliqué que cette formule constituera une solution juridique au problème rencontré par ces commerçants, qui sont notamment des privés, dans l'exercice de l'activité de commerce de troc qui est conditionnée par la détention d'un statut de commerçant de gros. Le ministre du Commerce a aussi annoncé l'élargissement du champ de couverture du fonds de péréquation du transport de marchandises dans le Sud, en élargissant la liste des produits éligibles au remboursement des frais de transport afin d'englober d'autres articles tels que les fruits et légumes, et ce dans le but de dynamiser l'activité commerciale dans les régions du Sud, maintenir les prix et préserver ainsi le pouvoir d'achat du citoyen. Après avoir écouté les doléances des opérateurs économiques locaux, M.Rezzig a affirmé que la wilaya d'Illizi va devenir très prochainement une zone de libre-échange, dans le but d'y insuffler une dynamique à l'activité commerciale, que ce soit en termes de commerce de troc ou d'exportations. De son côté, le ministre délégué au Commerce extérieur, Aissa Bekkai, a présenté un exposé sur l'activité de commerce de troc frontalier qui, a-t-il souligné, aura un impact positif sur l'encouragement et l'élargissement des perspectives d'investissement dans les relations économiques avec les pays du voisinage africain.

Auparavant, le ministre du Commerce a inauguré le siège de la direction de wilaya du secteur du Commerce, et a visité une laiterie privée d'une capacité de production de 48.000 litres/jours, ainsi que le point de vente ouvert par le groupe Agrodiv à Illizi.

H. B.